

Saison 2019 - 2020



**Réunion du bureau du comité directeur  
du district de football de Tarn-et-Garonne  
en date du 20 Mai 2020.**

-----  
**Membres présents :** Jérôme Boscari, Michel Lepkowicz, Jean-Claude Soletto, Jean-Pierre Faure, Daniel Ronze, Jean-Claude Moulhierac, Jean-Jacques Royer, Jean RAUZY.

-----  
A 18 heures 30, après avoir remercié les personnes présentes, le président Jérôme Boscari ouvre la séance et rappelle les objectifs de la réunion ; examen des compétitions, fond de solidarité. Préparation prochain comité directeur.

En préambule, il revient sur les directives successives de la Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur. Le président Boscari explique ensuite les contrepropositions, élaborées lors des réunions des présidents de districts et présentées à la LFA, par la Ligue d'Occitanie, lors de son audition. Certaines demandes ont été acceptées d'autres ont été rejetées comme la volonté de ne pas envisager de descentes. Les directives de la Fédération Française de Football s'imposent donc à tous quelques soit le niveau.

Concernant les compétitions séniors :

Après avoir vérifié les obligations auxquelles sont soumises les différents clubs et étudié la situation administrative de chacun, le bureau valide le classement obtenu après application des directives de la FFF, pour les compétitions de D1, D 2, D 3, D4, D5 et de la compétition féminine sous réserve des procédures en cours. Pour cette dernière, l'équipe accédante instrumentera en championnat régional R2. Le bureau propose également que la réforme de la compétition D3 masculine, qui devait être appliquée à partir de cette saison, soit reportée à la saison suivante. Tenant lieu des directives fédérales, le bureau émet un avis favorable à la montée du FC Villemade.

Concernant les compétitions des jeunes :

Après application des mêmes principes de vérification, le bureau valide le classement des différentes catégories de jeunes, notamment celui des U17 et U15. Les vainqueurs de ces compétitions accéderont respectivement aux championnats régionaux U18 R2 et U16 R2.

Le président explique ensuite le mécanisme du fond de solidarité, créé pour venir en aide aux clubs. La FFF abondera le fond d'une certaine somme, mais chaque ligue et district devront également verser un montant prélevé sur leurs fonds propres. Pour le district de Tarn-et-Garonne, la cotisation pourrait s'élever entre 10.000 et 15.000 euros.

L'ensemble des décisions prises par le bureau seront soumises au vote du comité directeur prévu pour se tenir le 28 mai 2020.

A 21 heures 20, l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le président.

Le secrétaire.